

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2014**

OBJET

16 – SIGNATURE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

N° 2014-07-17

NOMENCLATURE : 8/1/5

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés :

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....28
présents.....22
ayant un pouvoir...6
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Madame Gwénola LEBRETON

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Treillières a décidé de mettre en place un Projet éducatif de territoire (PEDT). Celui-ci s'inscrit dans la première orientation du PEG (Projet éducatif global) : « mettre en cohérence les différents temps de vie des jeunes en respectant les rythmes chrono biologiques dans la perspective d'aménagement global du temps de la semaine ».

A l'initiative de M. le Maire, un comité de pilotage est constitué réunissant les différents acteurs du domaine scolaire, élus, techniciens municipaux, directeurs des écoles publiques et privées, inspecteur de l'éducation nationale, représentants des parents d'élèves, Conseil Général, CAF.

Le comité de pilotage (COFIL) a défini les objectifs du PEDT, et inscrit les actions. Le COFIL est également chargé d'assurer le suivi et l'évaluation de cette nouvelle organisation qui sera mise en œuvre en septembre 2014.

Le PEDT est cosigné par l'éducation nationale, la CAF, la direction départementale de la cohésion sociale et la ville. Sa validation par les instances institutionnelles permet au gestionnaire d'appliquer un taux d'encadrement allégé sur l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour et 6 Voix contre décide :

- D'APPROUVER le Projet Educatif de Territoire.

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 07/07/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140707-DE16-2014-07-07-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014